

TARIFICATION DES BRIS À LA CLIENTÈLE

L'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières désire vous informer de la nouvelle tarification pour les bris dont vous êtes responsables, lesquels peuvent survenir à une négligence de votre part ou abus. Les coûts sont modifiés à partir du **1er JUIN 2018** et sont représentés par le tableau suivant :

BRIS (réparation effectuée après le paiement total)	
DESCRIPTION	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> • Moustiquaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ porte patio ✓ fenêtre de porte d'entrée ✓ fenêtres de cuisine et de salle de bain ✓ fenêtre de chambre 	12,00\$ 6,00\$ 7,00\$ 8,00\$
• Poignée de porte intérieure	Entre 18,00 et 39,00\$
<ul style="list-style-type: none"> • Toilette <ul style="list-style-type: none"> ✓ couvercle du réservoir de toilette 	Entre 17,00 et 36,00\$
• Abat-jour ou luminaires (fixtures électriques)	entre 20,00 et 73,00\$
• Mur défoncé, déplacé ou modifié	27,00\$ / heure
• Porte intérieure du logement	entre 23,00 et 85,00\$
• Porte d'entrée du logement	entre 77,00 et 138,00\$
• Changement de serrures (porte ou boîte aux lettres)	17,00\$ / serrure

BRIS (réparation effectuée avant le paiement total)	
DESCRIPTION	COÛT
• Porte extérieure en acier	Selon la grandeur Minimum 385,00\$
<ul style="list-style-type: none"> • Toilette <ul style="list-style-type: none"> ✓ réservoir ✓ cuvette ✓ toilette entière 	Entre 82,00 et 175,00\$ Entre 73,00 et 182,00\$ Entre 155,00 et 356,00\$
• Drains bouchés (toilette, bain, évier et lavabo)	44,00\$
• Vitre (chaque fenêtre)	entre 9,00 et 27,00\$
• Vitre thermos	entre 31,00 et 128,00\$
• Déchets laissés dans le logement suite à un départ	27,00\$ / heure
• Débarrage de porte (<i>entre 17 h et 8 h ainsi que les fins de semaine</i>)	41,00\$
• Absence de châssis dans une (1) fenêtre	Selon grandeur
• Modification apportée au recouvrement de plancher	27,00 \$ / heure
• Appel de service sans raison valable avec déplacement d'une personne de l'OMH (<i>entre 17 h et 8 h</i>)	41,00\$
<p>NOTE : Cette liste comprend les bris les plus souvent rencontrés dans un logement. Tout autre bris sera analysé et facturé par les Services administratifs. Si nous devons recourir aux services d'un entrepreneur privé pour les travaux, nous devons vous facturer la totalité de cette facture.</p>	

